

Mata'Utu le 11 juin 2024

COMMUNIQUÉ

Le Préfet, Administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna informe la population que, suite à la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président de la République, les électeurs du Territoire sont convoqués le dimanche 30 juin et, en cas de second tour, le dimanche 7 juillet 2024, en vue de procéder à l'élection du député de Wallis et Futuna.

Le député est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Pour le premier tour, les déclarations de candidatures sont déposées, à partir du mercredi 12 juin jusqu'au dimanche 16 juin 2024 à 18 heures, auprès du service de la réglementation et des élections à l'Administration supérieure.

En cas de second tour, les déclarations de candidatures sont déposées dans les mêmes conditions à partir de la **proclamation des résultats** jusqu'au **mardi 2 juillet 2024 à 18 heures**.

Les formulaires de déclaration de candidature peuvent être retirés auprès du service de la réglementation et des élections à l'Administration supérieure ou sur le site suivant : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R57071.

La déclaration de candidature est déposée **personnellement** par le candidat ou son remplaçant. Elle doit être accompagnée de **l'acceptation écrite du remplaçant** qui fait l'objet d'un document distinct. Le remplaçant doit remplir les conditions d'éligibilité qui s'appliquent au candidat.

Le service de la réglementation et des élections se tient à la disposition des électeurs pour toute information utile à la constitution des dossiers et l'enregistrement des candidatures. Une permanence en vue de la réception des candidatures sera tenue dans ce service les samedi 15 et dimanche 16 juin 2024, de 8 heures à 12 heures et 15 heures à 18 heures.